



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE

Numéro de dossier : 2026 052 001

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Interdiction de stationner

LE MAIRE DE CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 417-4, R411, R411-8,

Considérant qu'à l'occasion de travaux d'aménagement en vue de la réfection d'un mur appartenant à la commune, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue de la Carrière du mardi 6 janvier 2026 à 8 h au 31 mars 2026 à 20 h 00 à l'aplomb des parcelles cadastrées numéros AB 210, 215 et 179.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

◊ Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Gençay,

Fait à CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE, le 05 janvier 2026.

Monsieur le Maire



Gilles BOSSEBOEUF.